



Section académique de Nice

264 bd de la Madeleine 06000 NICE

Téléphone : 04 97 11 81 53

Télécopie : 04 97 11 81 51

Adresse électronique : s3nic@snes.edu

Monsieur le Recteur
de l'académie de Nice
Rectorat de Nice
53 avenue Cap de Croix
06181 NICE Cedex 2

Nice, le 3 novembre 2015

Monsieur le Recteur,

A l'occasion de l'audience que vous avez bien voulu accorder au SNES-FSU Académie de Nice le lundi 21 septembre, vous nous aviez précisé que seuls les personnels volontaires seraient convoqués par vos services dans le cadre du plan de formation des formateurs-relais pour la réforme du collège.

Nos collègues nous sollicitent aujourd'hui car ils reçoivent des convocations de vos services.

Si pour partie d'entre eux, ils sont membres du conseil pédagogique de leur établissement, ils n'ont en aucune manière et sous aucune forme exprimé leur volontariat pour ce type de formations. Nous vous demandons que cet engagement soit respecté.

Nous assistons également au développement des formations-réunions dans les établissements auxquelles sont conviées l'ensemble des collègues. C'est pour le SNES-FSU Académie de Nice largement prématuré et l'urgence de la préparation de la rentrée 2016, évoqué ici ou là, est un faux prétexte.

Quand ces formations-réunions sont organisées pendant le service de nos collègues, elles ont pour conséquence la suppression d'heures de classe pour les élèves. Nos collègues le refusent.

Quand ces formations sont organisées en dehors des heures d'ouverture aux élèves de l'établissement, elles ne peuvent être présentées comme obligatoire, car elles ne le sont pas.

Le SNES-FSU Académie de Nice dépose ce jour un "préavis reconductible de travail" et rend publique cette démarche.

Il appelle les collègues de l'académie de Nice à refuser ces formations-formatage au détriment des heures de cours devant élèves et à s'organiser dans les établissements pour résister aux pressions hiérarchiques.

Madame la Ministre doit reprendre le dialogue avec l'intersyndicale pour une autre réforme du collège.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'assurance de nos sentiments dévoués au Service Public d'Éducation.

Le Secrétaire Général du SNES-FSU Académie de Nice,
Alain Galan